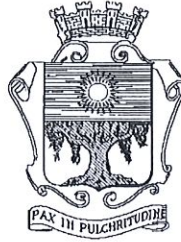


AR Prefecture

006-210600110-20220517-0000\_05-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

## VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 : ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D'UNE  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Séance Publique Ordinaire du 17 MAI 2022  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à M. Roger ROUX, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à M. Guy PUJALTE, Mme REID Sophie à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 22  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 11 mai 2022

**AR Prefecture**

006-210600110-20220517-0000\_05-DE  
Reçu le 24/05/2022  
Publié le 24/05/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2022

V – ECOLE ELEMENTAIRE – STAGES DE VOILE – PASSATION D’UNE  
CONVENTION AVEC L’ASSOCIATION « YACHT CLUB DE BEAULIEU »

Monsieur Grégory PETITJEAN, Adjoint au maire, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif exercice 2022,

Considérant que la commune prend en charge le coût des stages de voile des élèves de l’école élémentaire de Beaulieu-sur-Mer, assurés par l’association « Yacht Club de Beaulieu »,

Considérant que, pour l’année scolaire 2021/2022, quatre classes sont concernées par cette activité :

- classe CM1/CM2 de Madame KOSMAN (25 élèves) : cours le mardi matin du 8 septembre 2021 au 8 décembre 2021,
- classe de CM2 de Madame NOZILE (25 élèves) : cours le mardi après-midi, du 8 septembre 2021 au 8 décembre 2021,
- classe CE2 de Mme BEJI (27 élèves) : cours le vendredi matin du 29 avril 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- classe CM1 de Mme BETTI (23 élèves) : cours le vendredi après-midi du 29 avril 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Considérant que le coût forfaitaire par classe est de 1 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
A L’UNANIMITE,

- DECIDE la passation d’une convention avec l’association « Yacht Club de Beaulieu » portant sur des stages de voiles dispensés aux élèves de l’école élémentaire pour l’année scolaire 2021/2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe à la présente délibération et l’ensemble des actes s’y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Roger ROUX